

INFORMATIONS PRATIQUES
aux Employeurs et Mécanicien.nes en mécanique de véhicules lourds routiers

PRÉTEST EN LIGNE ET À DISTANCE SOUS SUPERVISION
PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)

PRÉALABLES

LE MÉCANICIEN DOIT POSSÉDER :

- une bonne capacité de lecture à l'écran ;
- les connaissances informatiques de base ;
- le service Internet haute vitesse ;
- le matériel suivant à jour :
 - Ordinateur, Système d'Exploitation (ex : Windows 10),
 - Avec caméra et haut-parleurs intégrés,
 - Casque d'écoute avec micro (écouteurs d'un téléphone intelligent possible)
- une adresse courriel fonctionnelle ;
- une carte d'identité avec photo à présenter lors de la séance.

L'EMPLOYEUR S'ENGAGE À :

- inscrire le mécanicien dans la bonne catégorie de véhicule visée à défaut de quoi, le mécanicien devra reprendre le prétest à ses frais;
- offrir l'appui nécessaire au mécanicien (ex. : un environnement calme et propice à la passation d'un examen).

TEST DE CONNEXION

- Participer (employeur et mécanicien) à une entrevue technique de 15 minutes environ, planifiée avec le personnel du CSS Rives-du-Saguenay.
- Recevoir par courriel de CSS Rives-du-Saguenay la procédure de connexion pour le jour du prétest

***IMPORTANT : S'assurer de regarder les courriels reçus dans les indésirables.**

* Il est possible que lors de l'entrevue technique, la sécurité informatique de votre réseau (pare-feu) empêche l'accès à distance. Dans ce cas, un technicien informatique communiquera avec vous pour y voir.

L'EMPLOYEUR ET LE MÉCANICIEN sont informés de la :

- procédure administrative ;
- politique d'annulation ou de non-connexion s'il y a lieu ;
- politique en cas de plagiat.

BON À SAVOIR !

PRÉPARATION AU PRÉTEST évaluant les connaissances générales du mécanicien en MVL

Il est recommandé que le mécanicien poursuive son expérience pratique et se réfère au besoin au **Guide de vérification mécanique des véhicules routiers (GVM)** disponible en format

électronique : <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-verification-mecanique.pdf>

INSCRIPTION & CHOIX DE CATÉGORIE DE VÉHICULE

Il est important d'inscrire le mécanicien dans la catégorie de véhicule visée :

CAMION, AUTOBUS, REMORQUE ou PORTEUR

Note : **Catégorie CAMION étant inclusive des trois autres.**

Elle exige une expérience plus vaste en termes d'entretien et de vérifications des différents systèmes (ex. : sellette d'attelage). Il n'est donc pas recommandé d'opter pour cette catégorie si le mécanicien ne possède pas l'expérience exigée.

Aux prétests toutes catégories, les systèmes hydrauliques et pneumatiques sont couverts (ex. freins, etc.).

À LIRE ATTENTIVEMENT